

## « VOYAGEURS INDIVIDUELS »

### SAS TRANSPORTS DARBIER

#### Préambule :

La **SAS TRANSPORTS DARBIER**, immatriculée sous le n° 327 193 140 00073, au capital de 80 000 € et dont le siège social est situé au 488 rue du Chesnoy 45200 AMILLY, est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de Generali Iard Police n°AH063848 - 8025.

#### 1. Champ d'application

Les Conditions générales de vente et les Conditions spéciales de réservation s'appliquent à l'utilisation des portails internet de **SAS TRANSPORTS DARBIER** et à la réservation de prestations chez **SAS TRANSPORTS DARBIER**.

**SAS TRANSPORTS DARBIER** se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de réservation en publiant une nouvelle version sur le site. Les conditions générales de réservations sont celles en vigueur à la date de réservation de la commande.

Le fait de cocher la case relative aux présentes conditions générales de réservation lors de processus de validation de la commande emporte acceptation sans réserve par le client de l'intégralité de ces conditions générales de réservation.

#### 2. Exécution de la prestation

##### 2.1. Recours à la sous-traitance

**SAS TRANSPORTS DARBIER** se réserve le droit de sous-traiter en tout ou partie l'exécution de la prestation de transport, ce dont le Client reconnaît être informé et accepte sans réserve et sans notification préalable. **SAS TRANSPORTS DARBIER** et son éventuel sous-traitant sont désignés ci-après le « Transporteur ».

##### 2.2. Mise en place de l'autocar au départ

L'autocar se présente 10 minutes avant le départ sur son lieu de prise en charge. Si pour une raison de chargement de bagages ou une autre raison, il devait se présenter plus tôt, le Client doit le préciser au moment de l'élaboration du devis, afin de l'intégrer dans les coûts et le temps réglementaire du conducteur.

##### 2.3. Visites en cours de voyage

Le temps passé à l'extérieur de l'autocar par les clients doit toujours faire l'objet d'une information précise au(x) conducteur(s) afin qu'il(s) puisse(nt) gérer les coupures. Compte tenu de règles obligatoires de stationnement ou de circulation des autocars dans certaines villes ou lieux touristiques, les passagers pourront être amenés à parcourir une distance à pied.

##### 2.4. Pendant le voyage

Pendant le voyage, le Transporteur se réserve, le droit de modifier le programme ou l'itinéraire du voyage aux fins de respecter la réglementation qui s'impose, même si cette dernière ne correspond pas aux prévisions de circulation ou d'horaires du trajet.

Le Transporteur n'est en aucun cas responsable des modifications qui s'imposent à lui - et des conséquences - provoquées par un décalage des horaires, rendu nécessaire pour assurer le respect de la réglementation applicable relative aux temps de repos et de conduite.

##### 2.5. Bagages

###### 2.5.1. Responsabilité

Les bagages qui accompagnent les passagers, doivent faire l'objet d'un étiquetage permettant d'en identifier le propriétaire.

Le Transporteur est responsable des bagages placés en soute, l'indemnité que devra verser le transporteur pour tout dommage justifié dont il sera tenu pour responsable est limité à 150 € par bagage sauf faute intentionnelle ou inexcusable du transporteur. Les bagages à main, restent, à tout moment, sous l'entière responsabilité du passager. Le transporteur n'assume donc aucune responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de bagages (argent, Le responsable du groupe ou les clients individuellement sont tenus de s'assurer que rien n'est oublié dans le car. La S.A.S. TRANSPORTS DARBIER ne peut en aucun cas être tenue responsable des oublis.

###### 2.5.2. Volume

Le nombre de bagage en soute est limité à un bagage par personne. Le Transporteur se réserve le droit de refuser les bagages dont le poids, les dimensions ou la nature qu'il estime préjudiciable à la sécurité du transport.

###### 2.5.3. Produits interdits

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de transporter les produits suivants : gaz comprimés (notamment bombes défensives), aérosols, gaz butane, produits explosifs, inflammables, corrosifs, oxydants, irritants ou toxiques. Il est expressément interdit de monter à bord d'un autocar avec des boissons alcoolisées.

#### 3. Règles à bord de l'autocar

##### 3.1. Lors du trajet

Les voyageurs doivent rester assis pendant le trajet et attacher obligatoirement leur ceinture de sécurité dans le véhicule, conformément aux dispositions prévues au code de la route.

Tout voyageur doit tenir compte des annonces, avertissements ou injonctions du personnel de conduite, d'exploitation ou de contrôle.

Il est notamment formellement interdit : • De voyager sans titre de transport valable ; • De fumer, de vapoter, d'utiliser des allumettes ou des briquets dans les véhicules ; • D'introduire dans les véhicules des matières qui, par nature, leur quantité ou l'insuffisance de leur emballage, peuvent être source de danger, ou des objets qui, par nature, leur volume ou leur odeur, pourraient gêner ou incommoder les autres voyageurs ; • De manipuler des objets dangereux tels que couteaux ou cutters et armes à poing ; • De manipuler, voler ou détériorer du matériel de sécurité du véhicule (ex. : marteau brise-vitre, extincteur...); • De consommer ou d'être sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool ; • De souiller ou de dégrader le matériel, laisser des papiers d'emballage et autres déchets, bouteilles, journaux... ; • D'utiliser plusieurs places; • De provoquer ou d'agresser verbalement, physiquement ou sexuellement d'autres voyageurs, de bousculer, de crier, de cracher ; • De faire usage d'appareils ou d'instruments sonores, d'utiliser une source de musique de manière audible, sans écouteur individuel dans les véhicules ; • De quêter, de distribuer ou de vendre quoi que ce soit dans le car ; • De gêner la conduite et/ou de parler au conducteur durant la marche, sauf pour demander l'arrêt ou des renseignements ; • De gêner les voyageurs ou les agents, notamment dans les passages et accès ; • De poser les pieds sur les sièges ou de dégrader de quelque manière que ce soit le véhicule ou ses équipements ; • De manœuvrer les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes et des issues de secours, sauf en cas d'urgence, d'accident ; • De circuler dans le véhicule, de se placer dans le couloir central durant le trajet ; • De se pencher à l'extérieur du véhicule ; • De troubler la tranquillité et la sécurité des voyageurs (disputes, bagarres, gestes inconvenants, ...) ; • D'avoir des propos ou comportements sexistes (sifflements, commentaires sur le physique, injures, ...) ou indécents (atteinte à la pudeur)..

##### 3.2. Animaux

Aucun animal n'est admis dans les véhicules. Par dérogation, les petits animaux courants (chiens de petite taille de moins de 10 kg, chats, oiseau...) sont admis gratuitement à condition d'être portés dans un panier convenablement fermé, ou dans des cages suffisamment enveloppées afin de ne pas salir ou incommoder les autres voyageurs, ou sur les genoux de leur propriétaire.

Les reptiles, les insectes, les nouveaux animaux de compagnie (NAC) et les chiens de catégorie 1 et 2, sont interdits d'accès.

Pour tous, le propriétaire demeure responsable de son animal, en particulier, il a l'obligation de nettoyer les salissures ou de réparer les dégradations. Les chiens d'aide aux personnes handicapées, ayant fait l'objet d'une éducation spécifique, accompagnant les titulaires d'une carte d'invalidité, sont admis gratuitement, à condition d'être tenus par un harnais spécifique.

##### 3.3. Oublis à bord

À la fin de la prestation, le Client est tenu de vérifier qu'aucun objet n'est laissé dans l'autocar. Le Transporteur ne peut pas être tenu responsable de l'oubli d'un objet par le Client ou par un passager.

#### 4. Paiement et codes de réduction

Seuls les clients munis d'un titre de transport valide, contrôlé à leur montée dans le véhicule, ont le droit de monter et de s'installer librement.

**4.1** Les titres de transport peuvent être payés par carte de crédit uniquement sur notre site Internet. Dans le cas d'achats par carte de crédit, les comptes clients sont débités une fois la réservation terminée.

En cas de rejets de débits des paiements par carte bleue, les clients peuvent être interdits, de façon temporaire ou définitive, d'effectuer des paiements par le biais de ladite carte de crédit. Ils peuvent dans ce cas, effectuer la réservation avec une autre carte, ou l'un des moyens de paiement visés à l'article 4.1.

##### 4.2 Utilisation de codes de réduction

**4.2.1** Un seul code de réduction peut être utilisé pour chaque réservation. Les codes de réduction sont activés automatiquement dans les 48 heures à compter de l'envoi, par courriel, de la confirmation de réservation et ne peuvent être utilisés qu'en ligne ou dans nos agences partenaires.

**4.2.2** Les codes de réduction ne peuvent être utilisés que pendant les 3 mois suivant leur émission.

**4.2.3** Les codes de réduction personnels ne sont pas transférables.

**4.2.4** Les modifications de réservations peuvent être effectuées uniquement par nos services. Une annulation n'est pas possible.

**4.2.5** Tout usage commercial, notamment la revente des codes de réduction, est interdit et sera sanctionné par **SAS TRANSPORTS DARBIER** par le blocage des titres de transport et/ou l'exercice des droits à des dommages et intérêts.

##### 4.3 Campagnes de promotion

**4.3.1** Pour chaque campagne de promotion réalisée par **SAS TRANSPORTS DARBIER** dans le cadre d'activités commerciales, les offres de titre de transports à tarif réduit sont limitées à 1 titre de transport par personne. Si une personne achète plus de un titre de transport dans le cadre d'une même campagne, **SAS TRANSPORTS DARBIER** pourra annuler

## « VOYAGEURS INDIVIDUELS »

### SAS TRANSPORTS DARBIER

toutes les réservations effectuées après l'achat du premier titre de transport. Il pourra être dérogé à cette disposition dans le cadre de promotions spéciales.

Dans ce cas, le remboursement des titres de transports achetés au-delà de ceux autorisés se fera dans les conditions prévues à l'article 5 des présentes.

**4.3.2** L'usage commercial, et notamment la revente des titres de transports, est interdit et sera sanctionné par **SAS TRANSPORTS DARBIER** au moyen d'un blocage des titres de transport.

#### **4.4 Annulation de la commande**

**4.4.1** Le vendeur **SAS TRANSPORTS DARBIER** se réserve le droit de refuser la commande en cas de motif légitime, notamment lorsqu'il existe un litige avec le client concernant le paiement d'une commande antérieure.

**4.4.2** En cas de fraude, tromperie ou activités illégales relatives à l'achat, le remboursement ou le transfert des titres de transports, **SAS TRANSPORTS DARBIER** se réserve le droit d'annuler tout titre de transport acheté, intégralement ou partiellement, au moyen d'un remboursement du titre de transport.

**4.4.3** En cas d'achat d'un titre de transport dans le cadre d'une offre commerciale, toute modification du titre de transport ayant eu lieu après l'expiration de l'offre, donnera lieu au paiement de la part du client de la différence entre le nouveau prix applicable et celui qui avait été payé lors de l'achat du titre de transport pendant l'offre.

#### **5. Annulation et modification du billet**

**5.1** Il n'est pas possible d'annuler ou de modifier sa réservation auprès du chauffeur. Les annulations et modifications peuvent être effectuées sur le site Internet de **SAS TRANSPORTS DARBIER**, par téléphone ou par le point de vente de **SAS TRANSPORTS DARBIER** jusqu'à 48 heures avant l'heure de départ prévue. Un trajet aller-retour est considéré comme une seule réservation. Il est précisé qu'un aller-retour correspond à deux trajets mais qu'un trajet avec correspondances ne correspond qu'à un seul trajet.

**5.2** En cas de modification du billet (nom du voyageur, date ou heure du trajet) si le coût du nouveau trajet est supérieur au coût du trajet initial, le client devra immédiatement régler la différence pour valider sa modification. Si le coût du nouveau trajet est inférieur au trajet initial, le client recevra un avoir non remboursable, et valable 12 (douze) mois à partir de la date de délivrance. Il pourra être utilisé pour régler tout ou partie d'un prochain trajet.

**5.3** Pour chaque modification du billet (à l'exception du changement de numéro de téléphone du client qui est gratuit), des frais de modification seront appliqués par trajet annulé et par passager.

**5.4** Si un bon d'annulation est utilisé pour une réservation, les mêmes conditions générales d'annulation s'appliquent également au nouveau trajet.

**5.5** Le client peut procéder à l'annulation de son billet sur le site internet ou sur l'application. En échange, le client recevra un avoir du montant du billet initial, réduit des frais d'annulation par passager et par trajet détaillés à l'article 5.3. Cet avoir, non remboursable, sera valable 12 mois et pourra être utilisé pour régler entièrement ou partiellement les prochains voyages du client.

**5.6** L'ensemble des frais d'annulation ou de modification n'est pas applicable lorsque le remboursement est demandé en raison de circonstances qui relèvent de la responsabilité de la société **SAS TRANSPORTS DARBIER** ou de ses filiales.

**5.7** Si un billet n'est pas utilisé pour le voyage, le prix du billet sera remboursé sur présentation du billet moins les frais de traitement par voyage et par passager à concurrence de 20% du prix du billet si le délai de prévenance est supérieur ou égal à 48h. En-dessous de ce délai, il ne sera fait aucun remboursement de billet. La charge de la preuve de la non-utilisation du billet incombe au passager. Un ticket est généré pour chaque personne et chaque trajet. La demande peut être faite de manière informelle sous 3 mois. Elle doit être envoyée à **SAS TRANSPORTS DARBIER**. Les frais de traitement seront réduits à un montant de 10 € par voyage, plus les frais de virement bancaire.

**5.8** Les politiques d'annulation différentes dans les Conditions générales du transporteur ne s'appliquent pas.

#### **6. Jurisdiction compétente**

La juridiction territorialement compétente est, sauf disposition contraire, celle du lieu où demeure le défendeur ou du lieu de survenance du fait dommageable.

La juridiction compétente pour les commerçants, les personnes morales et les personnes physiques qui n'ont pas de juridiction générale compétente dans leur pays, ainsi que pour les personnes physiques qui, suite à la conclusion d'un contrat de transport, ont déménagé leur domicile principal ou leur lieu de domiciliation habituel à l'étranger, dont le domicile principal ou le lieu de domiciliation habituel n'est pas connu au moment de l'action en justice, est Munich.

#### **7. Invalidité de certaines dispositions**

Si des dispositions individuelles des présentes Conditions générales de vente et des Conditions de réservation spéciales devaient être ou devenir totalement ou partiellement inexécutables ou nulles, cela ne compromettra pas, en principe, l'exécutabilité du contrat dans son ensemble.

#### **8. Responsabilité contractuelle**

Le Transporteur s'engage à ce que chaque autocar mis à disposition soit en bon état de marche et réponde aux obligations techniques réglementaires.

Le Transporteur n'est soumis qu'à une obligation de moyens à l'égard du Client. En cas d'événement ou d'incident imputable au Transporteur, sa responsabilité est strictement limitée aux dommages directs et plafonnée au montant de la prestation de transport. Dans les limites légales, le Transporteur ne sera pas tenu responsable des dommages immatériels et indirects causés au Client et/ou ses passagers.

#### **9. Événements fortuits - Force majeure**

En cas d'accident, et conformément à l'article 8 du Règlement (UE) n° 181/2011, le Transporteur fournira une assistance raisonnable et proportionnée portant sur les besoins concrets immédiats des passagers.

En cas d'événements fortuits ou de force majeure (telle que définie par l'article 1218 du Code civil français et y compris les pénuries de carburants ou blocages de péages), le Transporteur ne pourra en aucun cas être tenu d'en assumer les conséquences financières.

En cas d'événements imprévisibles telles qu'une crise économique, humanitaire ou sanitaire, le transporteur ne sera pas tenu d'assumer les conséquences financières liées à ces événements.

#### **10. Assurances**

**SAS TRANSPORTS DARBIER** est assurée pour son assurance responsabilité civile professionnelle autocariste auprès de GENERALI sous police AH063848-0005-5 souscrite auprès de REUNIRASSURANCE 22 rue Georges Picquart 75017 PARIS.

Dans l'hypothèse du recours à un sous-traitant pour l'exécution de la prestation de transport, **SAS TRANSPORTS DARBIER** communiquera au Client sur demande les références du contrat d'assurance responsabilité autocariste du sous-traitant.

#### **11. Règlement des litiges**

##### **11.1 Droit applicable et juridictions compétentes**

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que la prestation assurée par le Transporteur, sont régies par le droit français à l'exception de ses règles de conflit de loi.

À peine de déchéance, toute réclamation doit être adressée à **SAS TRANSPORTS DARBIER** par lettre recommandée dans un délai d'un mois après la fin de la prestation de transport.

En cas de contestation concernant l'application des présentes conditions générales, et en cas de litige ou d'opposition de quelque sorte que ce soit, nés des présentes et de leur suite, seul le Tribunal de Commerce et la cour d'Appel d'Orléans seront compétents.

##### **11.2 Médiation**

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client, en cas de contestation, a le droit, après avoir saisi le service commercial, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, de recourir gratuitement au service de médiation proposé par **SAS TRANSPORTS DARBIER**. Le médiateur « Le Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice » ainsi proposé est CMC2. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique sur le site [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net) ou par voie postale : CM2C 14, rue Saint-Jean 75017 Paris - Tél: 0609204886

#### **12. Autonomie contractuelle**

Si l'une ou quelconque des stipulations des présentes conditions générales de vente devait être annulée, cela n'affecterait pas la validité des autres stipulations, qui sont autonomes.

#### **13. Données personnelles**

Afin d'exécuter la prestation de transport, **SAS TRANSPORTS DARBIER** est susceptible de recueillir les données à caractère personnel du Client et/ou des passagers. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du présent contrat et des missions que le Client confie à **SAS TRANSPORTS DARBIER**. **SAS TRANSPORTS DARBIER** agit, dans le cadre de ce traitement de données personnelles, en qualité de responsable du traitement. Conformément à la Loi Informatique et Libertés et Règlement général sur la protection des données (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition au traitement de ses données à caractère personnel. Ces droits peuvent être exercés par le Client en adressant un message électronique à l'adresse suivante : [infos@darbier.com](mailto:infos@darbier.com)